

20 JUIN 2016

Didier THOMAS

33, avenue du Louvre

78000 VERSAILLES

Madame Anne -Marie THOMAS

67, boulevard Exelmans

75016 PARIS

dimanche 12 juin 2016

Maman,

Pour faire suite a notre entretien téléphonique récent et l'AG de la SCI du 7 juin 2016 à laquelle tu étais présente et compte tenu du refus de remboursement du compte courant, je t'invite à couvrir les acomptes pour les impôts par tous moyens a ta convenance :

C'est-à-dire par exemple : alimenter ton compte courant HSBC par prélèvement sur ton livret A Postal ou du Crédit Mutuel sans tarder sous peine d'être à découvert.

Je profite de la présente pour te confirmer que je n'ai jamais eu de Montézin ou autred'une valeur de 250.000 Euros comme tu me l'as indiqué dernièrement.

Si je dois t'écrire, c'est pour faire suite a ta demande, car j'ai bien compris que tu n'avais pas mesurer les conséquences de l'AG.

En espérant que cela t'aidera,

Je reste à ta disposition.

Très affectueusement

Didier